



Visite medecine du travail non respectee

Par **peyron**, le **23/04/2010** à **15:03**

Bonjour,rnrnMon Entreprise ne m'a jamais fait passer de visite médecine du travail et ce sur une période de 10 ans. Est ce normal ? Actuellemnt je suis en maladie et me je demande si mes problèmes de santé auraient pu être détectés lors d'une visite.rnrnJe vous remercie de votreréponse.

Par **Cornil**, le **25/04/2010** à **23:45**

Bonsoir "peyron"rnrnBien sûr que non, ce n'est pas normal. rnrnLes visites au médecin du travail sont obligatoires au moins tous les 2 ans (auparavant 1 an) , quelle que soit l'entreprise. CT R 4624-16 et 18rnrnSi ce non-respect par l'employeur de la réglementation t'a porté préjudice , tu peux obtenir des dommages et intérêts aux prud'hommes.rnrnBon courage et bonne chance. rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)